

### **Actualités**



### Tout savoir sur le découvert bancaire

Si vous rencontrez des difficultés financières, le recours à un découvert bancaire peut être nécessaire. Comment fonctionne cette solution ?

Lire la fiche pratique



### Les produits de la conchyliculture

Les huîtres sont consommées de janvier à décembre. Comment les choisir et comment les consommer ?

Voir la vidéo



# Facebook Live mardi 11 juin à 18h00 : "Quelle épargne pour quels projets ?"

Financer un projet immobilier, préparer sa retraite, épargner pour ses enfants... Les raisons de se constituer une épargne sont nombreuses. L'Autorité des marchés financiers (AMF) répond à vos questions en direct.



## Handicap : rendez votre ville plus accessible

Le site collaboratif **acceslibre** recense les lieux adaptés aux personnes en situation de handicap.

Lire l'article

#### S'inscrire et poser vos questions



### Enquête : vous rencontrez des problèmes au sein de votre logement HLM

Participez à l'enquête que nous réalisons avec l'AFOC.

Répondre à l'enquête







Jeux olympiques et consommateurs

**LUNDI 17 JUIN 2024 - 14H À 18H** 

#### Jeux olympiques et consommateurs

La Chaire Droit de la consommation organise un colloque le 17 juin à Paris sur le thème "JO et consommatieurs". À cette occasion. elle remettra le prix de la Chaire Droit de la consommation.

Voir le programme et s'inscrire

<u>Fiches pratiques</u> | <u>Lettres types</u> | <u>Simulateurs</u> | <u>Associations de consommateurs</u>

Institut National de la Consommation 76. avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF









Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} car vous vous êtes abonné à la lettre d'information du site de l'Institut national de la consommation (mentions légales). Vous pouvez mettre fin à ces envois en cliquant sur le lien de désinscription situé au bas de ce mail. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition ou d'effacement de vos données en nous écrivant à l'adresse dpo@inc60.fr.

A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Se désinscrire

© 2024 - Institut National de la Consommation